



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel

Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
ciip@ne.ch
www.ciip.ch

DÉCISION DU 25 AVRIL 2018 DE LA CONFÉRENCE DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

Adoption des comptes 2017 de la CIIP

Par délégation de compétence de l'Assemblée plénière de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

considérant :

l'article 5, alinéa 2, let. k des Statuts du 25 novembre 2011, révisés le 26 novembre 2015,

l'article 26, du Règlement de gestion financière du 25 novembre 2011, révisé le 26 novembre 2015,

la proposition du Service d'audit interne de l'Etat de Genève dans son rapport relatif à la vérification des comptes de l'exercice 2017,

le préavis favorable donné le 10 avril 2018 par la commission de gestion (COGEST),

la Conférence des secrétaires généraux (CSG) décide :

Secrétariat général et Institut de recherche et de documentation pédagogique

SG et IRDP

Article premier

¹ Les comptes 2017 du Secrétariat général de la Conférence sont adoptés.

² Le résultat opérationnel pour le Secrétariat général montre un excédent de charges de CHF 65'228.58. En tenant compte de l'utilisation complète du fonds propre affecté au projet *Livre +/Soutien à l'édition*, c'est un montant de CHF 224'771.42 qui est versé sur les capitaux propres.

³ Le report des résultats d'un exercice à l'autre servira à couvrir l'excédent de charges accepté au budget 2018, respectivement 2019.

Unité des moyens d'enseignement romands pour la scolarité obligatoire

UMER-SO

Art.2

¹ Les comptes 2017 de l'Unité des moyens d'enseignement romands pour la scolarité obligatoire sont adoptés.

² Le résultat opérationnel pour la scolarité obligatoire (UMER-SO) montre un excédent de charges de CHF 24'357.87. Le solde du fonds propre affecté aux travaux de la Plateforme électronique PER/MER est utilisé à hauteur de CHF 170'320.18. Un fonds propre affecté à la réactualisation des ouvrages de Mathématiques 9-11 est ouvert avec un montant de CHF 118'006.-, correspondant au bénéfice net réalisé en 2017 sur cette collection (ce fonds affecté sera alimenté jusqu'en 2022 par une légère marge prélevée sur chaque ouvrage de la collection vendu depuis que l'amortissement complet des travaux rédactionnels initiaux a été atteint en 2016). C'est donc un montant de CHF 27'956.31 qui est versé sur les capitaux propres.

³ L'activation au bilan des travaux en cours 2017 comprend le montant des investissements de CHF 2'976'279.07, diminué des amortissements de CHF 1'163'122.-, ce qui porte ce compte à CHF 9'253'163.63 depuis 2013.

⁴ La contribution remboursable versée par les cantons depuis 2013 s'élève à CHF 9'844'559.-. Elle permet à l'UMER-SO d'assurer ses besoins de liquidité dans cette phase intensive de réalisation de moyens d'enseignement.

**Unité des moyens
d'enseignement pour la
formation professionnelle**

Art.3

¹ Les comptes 2017 de l'Unité des moyens d'enseignement de la formation professionnelle sont adoptés.

UMER-FP

² Le résultat opérationnel pour la formation professionnelle (UMER-FP) montre un excédent de revenus de CHF 388'288.06 sur un budget équilibré. Cet excédent est versé sur la réserve propre (selon RFI art. 4 alinéa 2).

³ Suite à l'externalisation de la gestion commerciale des ouvrages de la formation professionnelle dès janvier 2017, le Service d'audit a invité la CIIP à renforcer le système de contrôle interne mis en place afin de couvrir les risques liés à l'intégrité et à l'intégralité des données. L'UMER-FP est chargé de développer, d'ici la fin 2018 et avec la collaboration du prestataire mandaté, des solutions informatiques adéquates, permettant en tout temps l'extraction et le contrôle des données saisies, et de s'assurer que les prix de vente pratiqués sont bien conformes à ceux définis par l'UMER-FP.

Liquidités

Art. 4

Les liquidités de la CIIP se montent à 5 millions de francs. Celles-ci restent sur les comptes de la CIIP pour lui permettre d'honorer les importantes charges annuelles du premier semestre, liées à l'achat et la réimpression centralisée des moyens d'enseignement toujours plus nombreux.

Neuchâtel, le 25 avril 2018

Jérôme Amez-Droz
Président de la CSG

Olivier Maradan
secrétaire général